QUALIT'HOME

Services

9 Rue du 11 Novembre - 16730 FLEAC
0970707572 0633643400
qualithome.services@orange.fr
E-I / Siret 508 154 101 00028

LIVRET D'INFORMATIONS

SECURITÉ ET RISQUES PROFESSIONNELS INTERVENANTES

PRÉCONISATIONS DIVERSES

Matériels et Produits

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Comme nous vous en avions déjà fait part dans de précédents échanges, vous savez que les entreprises sont actuellement fortement sollicitées pour travailler sur la SÉCURISATION de leurs SALARIÉES sur leurs lieux de travail (et donc pour ce qui nous concerne, le lieu de travail de notre salariée, c'est votre domicile).

Nous souhaitions apporter des éléments complétant votre information à ce sujet car, comme pour nous, ces actions peuvent avoir un impact auprès de vous et sur vos prestations de ménage. Pour faire suite à notre dernière session de formation interne du 05/06/2023, nous souhaitions également vous donner quelques éléments qui vous permettront de mieux comprendre et de mieux appréhender ces nouvelles contraintes.

Certes, vous êtes déjà bien nombreux à avoir discuté avec votre intervenante en ce qui concerne les différentes obligations législatives du Code du Travail, de l'INRS ou de la CPAM-Assurance Maladie mais ce petit livret complètera vos échanges éventuels et/ou vous apportera les réponses que vous pourriez rechercher.

Des lois et des règlementations imposent aux entreprises de notre secteur de l'Aide à la Personne (comme à toutes autres entreprises d'ailleurs) l'obligation de mettre en place **toutes les actions** permettant de prévenir au mieux les **TMS** (Troubles Musculo Squelettiques) et de **lutter contre les Risques Professionnels** des salarié(e)s.

Cela nous semble tout à fait normal, bien entendu... Mais il est vrai également que cela amène de nouvelles réflexions et donc, impose différentes actions internes pour nous et, celles-ci peuvent avoir d'éventuelles répercussions pour vous ... Nos métiers SAP (Services à la Personne) nous obligent à tenir compte des différents lieux de travail de nos salariées que sont vos domiciles. Nous espérons que vous pourrez vous sentir pleinement concernés par le sujet et, participer avec nous et nous aider dans nos différentes actions.

Nous espérons votre compréhension et vous en remercions à l'avance. Ne voyez rien de négatif ou de personnel dans cette démarche car elle touche tout le monde. Nous espérons que ce livret vous permettra de trouver l'information et les conseils essentiels et restons à votre service pour compléter toute demande de renseignements.

LA SÉCURITÉ et la BONNE SANTÉ DE VOTRE INTERVENANTE SONT ESSENTIELLES :

Votre intervenante (que nous avons voulu être « attachée » à votre maison, à votre famille) vient donc régulièrement travailler à votre domicile. Elle s'implique pour votre bien-être. Elle est très importante dans votre quotidien et participe à votre bien-être…

Elle a généralement votre confiance, votre sympathie et souvent même votre affection....

Cette personne… Oui, c'est vrai, est bien NOTRE SALARIÉE !!!

Et, il est vrai qu'elle est sous NOTRE RESPONSABILITÉ. Ainsi donc, en tant que RESPONSABLE et INVESTIS DE CE RÔLE nous sommes, en tant qu'EMPLOYEUR dans l'OBLIGATION de lui proposer de travailler en toute sécurité…
Nous devons TOUT FAIRE pour que sa mise en sécurité au travail soit toujours optimale.
Déjà, bien des actions de sécurité ont été mises en place en interne depuis 2008 au sein de notre entreprise...

Il est vrai pourtant que nous avons bien souvent «**dérogé**» à nos obligations de sécurité pour «**bien faire**» et «**pour satisfaire**»!!! « Combien de fois sommes-nous montées sur des «choses» appelées «escabeaux ou marchepieds» .... mais qui n'en étaient pas ?
Et combien de solutions trouvées au détriment – parfois – de la sécurité ? **Cela ne nous a jamais arrêté …**

Quand d'autres structures disaient NON depuis des années ! Nous disions très souvent : OUI !!!

Et bien : Nous avions tord … Et dorénavant nous n'avons plus le droit de déroger à ces règlements...

Ainsi pour satisfaire nos premiers engagements, nous avons réactualisé la tenue de travail de nos intervenantes pour leur confort et leur sécurité. Nous les avons équipées avec soin pour les prémunir au mieux du danger...
Nous les informons, les formons ... Elles sont généralement vigilantes pour leur propre sécurité et elles ont d'ailleurs une entière liberté pour accepter ou pas d'effectuer une tâche pour laquelle elles auraient noté un danger pour elles ou d'autres... Elles sont toutes très respectueuses des consignes

Mais nous le savons bien, la précaution n'empêche pas le danger !!!

Nous avons donc eu l'idée de ce LIVRET D'INFORMATIONS qui n'a pas de rôle formel…

C'est juste un document, à consulter tranquillement, sans précipitations… Juste quelques pages pour découvrir (peut-être) ou confirmer (parfois) que tout, chez vous est en adéquation avec la sécurité de l'intervenante qui vient chez vous…

Un petit fascicule sans prétention… « Vous en savez certainement au moins autant que lui » !!!

Mais, nous espérons néanmoins que vous y retrouverez des renseignements pratiques et que ces informations vous feront peut-être réfléchir ou voir certaines choses sous un autre angle….. car…

Nous avons besoin de vous, de votre participation et de votre implication...

Vous y trouverez quelques solutions potentielles, peu onéreuses et peu dérangeantes et les exemples de matériels présentés ci-dessous sont généralement peu couteux et répondent parfaitement au maintien de prestations complètes chez vous et à nos obligations d'employeur.

MERCI INFINIMENT DE COMPRENDRE L'INTÉRET QUE CELA REPRÉSENTE POUR VOTRE INTERVENANTE DE MENAGE LORS DE SES PROCHAINES PRESTATIONS CHEZ VOUS.

MERCI également de noter que ce ne sont que des SUGGESTIONS, des PROPOSITIONS et des IDÉES, car :
Nous n'imposons, ni ne préconisons pas de marque type ou de modèle particulier...
Nous souhaitons juste vous indiquer le genre de matériel qu'il serait souhaitable de mettre en place chez vous pour protéger votre intervenante et lui fournir un matériel adapté aux nouvelles obligations et normes.
En la protégeant, vous protégez aussi les membres de votre famille car la SÉCURITÉ, c'est pour TOUS…

SECURITÉ et LUTTE CONTRE LES TMS

Les quelques exemples suivants doivent uniquement vous permettre de vérifier que vos équipements répondent bien aux besoins de votre intervenante et qu'ils lui permettront dorénavant la continuité de toutes ses prestations à votre domicile. Il est très important que vos matériels répondent à nos obligations...

Et Oui !!! Vous avez sans doute bien raison sur ce point : « Vos matériels sont certainement encore en très bon état !!! » ... Et nous le pensons aussi.... Vraiment !!! Et ce pour l'ensemble des objets que nous avons déjà recensés... C'est vrai, ils sont assurément encore « très bien » !!!! Sauf que ….
Même s'ils sont encore très bien, **ILS NE LE SONT QUE et UNIQUEMENT QUE POUR VOTRE USAGE PERSONNEL.**

Soyez assurés que ce n'est pas notre souhait de vous imposer de changer vos matériels, de vous obliger à réfléchir à de nouveaux produits ou de vous faire modifier les usages que vous en faites ...
Sachez que vous restez libres de vos décisions et que vous pouvez décider de conserver vos matériels et de ne pas en acheter de nouveaux. Nous ne vous imposerons pas cela. Nous ne le pouvons pas....

Par contre… MERCI de prendre en compte que ces matériels « non conformes »

NE POURRONT PLUS ETRE UTILISÉ DU TOUT par votre Intervenante ...

Ainsi, nous sommes OBLIGÉS et NOUS NOUS DEVONS DE VOUS INFORMER que, dans le seul but de répondre à nos obligations d'employeur, et dès lors que VOS MATERIELS ne sont plus conformes à celles-ci, nous imposerons à notre intervenante de ne plus s'en servir du tout et de ne les utiliser en aucun cas ...

Ex : En cas de mise à disposition d'un escabeau non conforme : Votre intervenante ne l'utilisera plus du tout pour le nettoyage des vitres ou des hauteurs... Elle n'aura plus le droit de monter dessus pour quelque raison que ce soit … Elle fera vos vitres, oui... Mais seulement jusqu'à la hauteur pouvant être atteinte sans monter sur celui-ci et restera les 2 pieds au sol ...

LES MATERIELS

Nous vous proposons de voir ci-après et grâce aux quelques exemples suivants si votre matériel répond bien aux normes qu'on nous impose pour la sécurité de nos intervenantes.

VOTRE / VOS ASPIRATEURS

Le POIDS : Un aspirateur peut peser lourd…

Pour éviter les TMS il est indispensable d'éviter de transporter des charges lourdes….

Aussi, si cela est **envisageable** chez vous, MERCI de prévoir UN aspirateur par étage (avec les brosses adaptées aux surfaces à aspirer (sols durs, moquettes, etc ...).

On pourra tout à fait dans le cas d'une prévision d'achat d'un nouvel appareil, par exemple, conserver l'ancien (si son état le permet et s'il répond aux préconisations de sécurité) et le mettre en place sur une autre zone de travail (pour un usage moins fréquent ou sur un autre étage par exemple).

SON BRUIT :

Un appareil ne doit pas dépasser 80 décibels maximum pour la sécurité de nos salariées.

Des applications sur téléphone portable permettent de vérifier le nombre de décibels émis par un aspirateur.

Nous ne vous demanderons pas – BIEN-SÛR de changer d'aspirateur s'il fait trop de bruit …
Mais si vous envisagez un achat prochainement….
MERCI de vérifier le nombre de décibels de ce nouvel appareil.

Les oreilles de votre intervenante vous remercieront...

Les vôtres le peuvent également….

Pour choisir un aspirateur :

Il faut tenir compte de plusieurs critères tels que :

- la puissance utile de l'aspirateur, qui détermine son efficacité d'aspiration ;
- le poids de l'aspirateur,
- le type d'aspiration, horizontal ou vertical, selon le type de sol à nettoyer ;
- le système d'aspiration, dans un sac ou centrifuge, selon la facilité d'entretien et la consommation électrique ;
- le système de filtration, HEPA ou pas, lavable ou pas, selon la qualité de l'air rejeté et la présence d'allergènes ;
- le nombre de décibels émis, qui influe sur le confort d'utilisation (pas plus de 80 décibels).

Effectivement, si votre aspirateur est ancien, bruyant ou mal adapté aux besoins du domicile, il peut-être une cause de TMS pour nos salariées

INFORMATION QUALIT'HOME Services :

Nos intervenantes sont équipées de bouchons d'oreilles ou de casques anti-bruit pour leur permettre d'assurer une tâche d'aspiration malgré l'utilisation d'un appareil qui ne serait pas aux normes recommandées actuellement…

MAIS

Si vous le pouvez…

MERCI de procédez dès que possible au changement de votre ancien aspirateur si celui-ci ne répond pas aux obligations de sécurisation de celle-ci.

Votre ESCABEAU ou MARCHE-PIEDS

L'escabeau que vous mettez à la disposition de votre intervenante est lui aussi un sujet à réflexion.

Ainsi pour assurer la continuité des prestations nécessitant son usage, notre intervenante devra disposer a minima d'un modèle simple de 2 ou 3 marches plateformes (le pied de l'intervenante doit se poser intégralement dessus**).**

Sans ce matériel, tout travail en hauteur sera interdit à nos salariées.

Certains modèles sont très sécurisants et sont parfois même équipés de barrières ou rampes de sécurité et également d'une plateforme haute permettant de poser des objets dessus.
Un peu plus chers à l'achat, ils représentent un vrai atout sécurité pour vous-même lors de tous vos travaux bricolages personnels et autres…

Pour le NETTOYAGE VITRES :

UN ESCABEAU ou MARCHE-PIEDS ADAPTÉS et/ou des Balais raclettes avec manches télescopiques

OBLIGATOIRE pour que nos intervenantes continuent d'effectuer cette activité chez vous

Conseils « pour bien choisir son escabeau »

L'escabeau doit être adapté à la situation, la hauteur à atteindre ou encore sa fréquence d'utilisation.

1. Une femme de ménage peut-elle travailler sur un escabeau ?

Comme nous l'avons vu auparavant, **l'exécution d'un travail en hauteur ne doit se faire que sur un poste de travail** (sol ; plateforme, etc) et jamais depuis un moyen d'accès tel qu'un escabeau.

Lorsque l'utilisation d'un poste de travail n'est pas possible, **la femme de ménage ne doit travailler que sur un sol sécurisé.**

La tâche pourra donc être réalisée mais jusqu'à la hauteur pouvant être atteint par l'intervenante sans monter sur quoi que ce soit, ses pieds devant être impérativement au sol.

Un escabeau peut être utilisé exceptionnellement pour atteindre des objets. Ceux-ci seront descendus pour un nettoyage « pieds au sol » et repositionnés après nettoyage.

Une tierce personne (le client) devra impérativement être présente, surveiller la montée sur l'escabeau et le tenir pour assurer la sécurité et faire en sorte que le risque de chutes soit faible. Il faudra que la tâche à réaliser soit de courte durée et qu'elle ne soit pas répétitive.

2. Quelle est la différence entre un escabeau et une plateforme individuelle ?

Un escabeau est un moyen d'accès alors **qu'une plateforme individuelle est un poste de travail**.

3. Pourquoi choisir un petit escabeau, de 2 à 3 marches ?

Un petit escabeau a pour but d'accéder ou travailler à petites hauteurs. La hauteur de la plus haute marche sera à moins de 0.80m. La petite dimension et la légèreté seront des atouts importants pour être facilement stocké, transporté, déplacé et mis en position.

4. Vais-je avoir besoin de déplacer fréquemment mon escabeau ?

Si vous avez besoin de déplacer souvent votre escabeau privilégiez des matériaux légers tels que l'aluminium par exemple.

5. Pourquoi prendre en compte la profondeur de marches de l'escabeau ?

Les escabeaux peuvent avoir des échelons ou des marches suivant les modèles. Les échelons peuvent faire mal aux pieds dans le cas de montées ou descentes régulières.

Une marche est plus confortable, et plus elle sera profonde plus vous serez à l'aide et en sécurité.

Nous vous conseillons des marches de 8cm pour une pose de pied en sécurité. Ainsi, vous limitez les risques de chutes en hauteur.

6. Quelle va être la fréquence d'utilisation ?

Cette rubrique permet de choisir l'escabeau qui correspond au plus juste à votre utilisation : en fonction de l'intensité et la fréquence d'utilisation :

- les escabeaux pour une utilisation domestique donc peu fréquente,
- une utilisation régulière donc professionnel,
- une utilisation intensive soit plusieurs fois par jour.

7. Quelle hauteur dois-je atteindre ?

Le choix de votre escabeau s'effectue évidemment en fonction de votre hauteur de travail. Les dimensions nécessaires à connaitre sont : hauteur de plate-forme = n mètres / hauteur de travail confortable = n + 1 mètre / hauteur de travail maximum = n + 2 mètres.

Equipements de travail rencontrés non conformes à la réglementation

Norme des escabeaux

La législation du travail en hauteur fait ressortir différents points essentiels et cette règlementation a pour objectif de limiter les risques de chutes en hauteur ainsi que d'éventuels accidents au travail.

Pour rappel, les escabeaux ne sont pas des postes de travail mais des moyens d'accès. Si vous devez travailler en hauteur tout en étant en conformité, la législation impose un échafaudage ou une plateforme de travail.

1. Norme EN 131 est la réglementation qui encadre les moyens d'accès en hauteur et par conséquent les escabeaux. La norme est un cahier des charges disponible pour tous et qui décrit les caractéristiques des produits qui garantissent de bons niveaux de qualité et de sécurité.

Avant de proposer l'usage de votre escabeau, nous vous conseillons de le contrôler visuellement afin de vous assurer qu'il soit opérationnel.

Pour vous aider également dans vos choix de matériels pouvant être mis à la disposition pour le confort de votre intervenante et à privilégier à l'usage d'un escabeau, voici quelques exemples préconisés :

Ces matériels sont recommandés pour le travail en hauteur et sont préconisés plutôt que l'escabeau pour atteindre ces hauteurs car ils évitent le risque de chute (ils n'ont pas de caractère obligatoire).

- un Balai avec raclette sur un manche télescopique
- Manche télescopique et adaptable à la taille de l'inter venante pour autres accessoires de nettoyages en hauteur (tête de loup, brosses de nettoyage, etc...)

Un ustensile fait débat et n'a aucun caractère obligatoire...

Son usage permet de faciliter certaines tâches de nettoyage (vitres, douche...)

Nettoyeur / aspirateur vitres électriques sur batterie.

Généralement, nous retrouvons des intervenantes qui n'apprécient pas spécialement cet équipement, il sera cohérent de voir avec la personne qui vient chez vous quel est son ressentit à ce sujet.

SEAU ET EQUIPEMENT DE LAVAGE DES SOLS

La vieille serpillère à tordre au-dessus d'un seau d'eau chaude dans lequel on aurait mis le produit pour le nettoyage du sol est un ustensile d'un autre temps...

Son efficacité est peut-être encore discutable aux yeux de certains mais le système est désuet et n'est plus autorisé pour le travail de notre intervenante.

L'INRS, la Caisse de Sécurité Sociale et les Services des Risques Professionnels sont tous formels...

Cet outil n'a plus le droit d'être proposé à nos intervenantes...

L'investissement d'un Seau avec système d'essorage intégré adapté au modèle de balai est FORTEMENT RECOMMANDÉ dorénavant.

Pour rôle est évident pour lutter contre de nombreuses TMS (lombalgies, brûlures, douleurs articulaires, etc...). Il est recommandé de mettre à disposition de votre intervenante un système global (seau et balai d'une même marque pour un ajustement évident) comprenant donc un Seau avec système d'essorage intégré et son Balai à tête de lavage ***ronde ou plate amovible et lavable en machine (exemples ci-dessous).***

Il est préconisé la mise à disposition de plusieurs têtes ou serpillères de lavage pour un nettoyage et entretien régulier

SANS CE MATERIEL, VOTRE INTERVENANTE N'AURA PLUS L'AUTORISATION DE LAVER VOS SOLS.

Votre intervenante vous est précieuse … Elle l'est pour nous également…

Nos obligations d'employeur nous imposent donc d'être vigilant sur les matériels qu'elle peut utiliser au sein des domiciles de ses clients.

Mais, les « Matériels » ne sont pas les seuls impliqués puisque nous devons aussi être très attentifs en ce qui concerne les produits ménagers qui sont utilisés par celle-ci au sein de votre domicile, lors de ses prestations de ménage.

Les produits d'entretien doivent – eux aussi - respecter des normes de sécurité classiques et sont généralement signalés par des signalétiques.

Soyez vigilants à celles-ci.

	Produit irritant/nocif : Ces produits peuvent provoquer des démangeaisons, des rougeurs ou des inflammations en cas de contact direct. Porter des gants et de lunettes de protection pendant la manipulation.
	Produit explosif : Ces produits sont instables et peuvent facilement exploser au contact d'une flamme, d'un choc ou sous l'effet de la chaleur. Porter des gants et de lunettes de protection pendant la manipulation.
	Produit toxique : Ces produits peuvent présenter un danger pour la santé ou entrainer la mort en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact cutané. Porter des gants, des lunettes et un équipement de protection respiratoire pendant la manipulation.
	Produit inflammable : Ces produits peuvent s'enflammer au contact d'une flamme, d'une étincelle ou sous l'effet de la chaleur.
	Produit corrosif : Ces produits peuvent provoquer de graves brûlures en cas de contact avec la peau et des lésions oculaires graves. Porter des gants et des lunettes de protections pendant la manipulation.
	Produit dangereux pour l'environnement : Ces produits sont toxiques pour les organismes aquatiques et entrainent des effets néfastes à long terme. Ne pas jeter dans l'environnement.
	Produit dangereux pour la santé à long terme : Ces produits peuvent nuire à la santé, ils sont potentiellement cancérigènes, peuvent provoquer des symptômes allergiques, nuire à la fertilité ou au fœtus. Lire attentivement les précautions de sécurité avant manipulation.
	Récipient sous pression : Ces produits contiennent un gaz sous pression, ils peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.
	Produit comburant : Ces produits contiennent une grande quantité d'oxygène et peuvent provoquer ou aggraver un incendie. Porter des gants et de lunettes de protection pendant la manipulation.

Les informations données par la signalétique doivent être prises en compte par vous- même lors de votre achat de produits et votre intervenante doit lors de son travail chez vous mettre en place ses protections individuelles de sécurité selon l'étiquetage du produit (utilisation des lunettes de protections, des gants, etc…)

La loi encadre ces signalétiques et depuis le 1er juin 2017, en application du règlement européen n°1272/2008, des symboles de danger sont apposés sur les produits chimiques présentant des risques, pour la santé et/ou pour l'environnement. Des mentions de danger et des conseils de prudence accompagnent ces symboles (tableau pour rappel)

<u>Dans tous les cas, certaines règles de bases sont à respecter pour nous tous et en dehors des règlementations du travail</u> :

- Les produits d'entretien doivent **rester bouchés** pour éviter la libération de vapeurs,
- Pendant la manipulation de produits il faut utiliser des équipements de protection individuelle adaptés (lunettes, gants, masque…),
- En aucun cas les produits d'entretien doivent être **mélangés ou transvasés** dans les contenants d'autres produits, et surtout pas dans un contenant alimentaire !
- Les produits d'entretien doivent être stockés si possible dans des **bacs de rétention** et dans un placard **fermé.**

Nous ne conseillons aucune marque particulière mais simplement un produit adapté à l'usage souhaité et au besoin de nettoyage.

- *En tant que professionnelle du ménage, votre intervenante connaît l'utilisation et les diverses précautions à prendre pour l'emploi de chacun de ces produits ménagers.*
- *N'hésitez pas à échanger avec elle à ce sujet pour lui faire part de vos préférences, connaître les siennes. Nous ne préconisons pas de produits spécifiques pour l'entretien du domicile. Chacun réfléchira selon ses convictions aux meilleures solutions.*
- *N'oublions pas de réfléchir également à l'impact de tous ces différents produits sur les organismes vivants, les humains, les plantes, les animaux, l'eau et tout ce qui fait notre BELLE PLANETE…*

Ces produits sont classés selon leurs usages et propriétés nettoyantes :

1) <u>Détergents / nettoyants</u> : (liquide vaisselle, produits sols/vitres). Dégraisse/décolle la poussière.

2) <u>Les produits dits « abrasifs »</u> (ex : crème CIF, poudre Ajax) : Ces produits décollent la saleté (idéal pour l'entretien des porcelaine et grès d'évier, la douche ou encore la baignoire).

3) <u>Les détartrants</u> (dont vinaigre blanc) pour WC/machine à laver (éliminer les dépôts calcaires).

4) <u>Les désinfectants</u> (à utiliser avec précaution) de type eau de javel (ou vinaigre blanc), ils sont employés pour désinfecter : les sols, les WC, les poignées de portes, les placards etc.

5) <u>Les agglutinants</u> : sprays dépoussiérants adaptés aux surfaces (dépoussièrent et font briller)

6) <u>Une cire</u> éventuellement pour protéger vos meubles cirés et vos parquets.

<u>Vous souhaitez privilégier ou avez déjà opté pour un ménage écologique ?</u>

On connait tous le vinaigre blanc (efficace et utilisable sur de nombreuses surfaces), le jus de citron pour faire briller vos robinetteries, le blanc de Meudon, la Pierre d'argile, la cire d'abeille, l'huile de lin, le marc de café, le savon de Marseille et le savon noir, les cristaux de soude, le bicarbonate de soude (pouvant être utilisé pour nettoyer vos sols / dilué dans de l'eau bien chaude), ou même pur pour les joints de la baignoire ou de la douche. Les huiles essentielles pourront participer à l'entretien et à la désodorisation des espaces...

<u>Pour se dépanner sur de nombreux nettoyages</u> : Il existe une solution de secours bien pratique : le produit vaisselle !

Ce dernier, dilué dans de l'eau, nettoie de nombreuses surfaces. L'entretien des vitres, le dégraissage des plans de travail, des plaques de cuisson, des meubles ou encore le nettoyage du frigo.

Il existe de nombreux sites internet et livres d'information avec recettes et usages sur le sujet...

POUR ÊTRE PLUS PRATIQUE :

Et bien-sûr, si cela vous est possible, MERCI de faire en sorte que le matériel, les chiffons, les produits, etc... mis à disposition de l'intervenante soient regroupés le plus souvent possible dans un seul endroit pour une préparation cohérente de sa prestation et pour son efficacité.

Les produits génériques et matériels pouvant être utilisés dans toutes les pièces de la maison (tels que sprays pour poussières, produits d'entretien des surfaces, du bois, plumeau et chiffons spécifiques poussières, etc…**) pourront être regroupés dans une panière légère qui se déplace facilement dans toutes les pièces.**
Et on pourra retrouver dans chaque pièce d'eau, les produits adaptés à ces mêmes pièces ainsi que pour chacune d'elles les objets et ustensiles qui lui sont propres (Par exemple : éponge, brosse et produits affectés uniquement à cet usage dans un WC et des éponges, raclette à douche, chiffons et produits anticalcaire, à vitres, etc… dans une Salle de Bains**).**
Cela permet à l'intervenant de porter des charges moins lourdes (en ne portant que les produits pouvant être utilisés partout et en trouvant les produits spécifiques aux endroits où ils doivent être utilisés)

= MOINS DE CHARGES A PORTER et MOINS DE DEPLACEMENTS INUTILES

De plus, regroupés ainsi, les matériels et les produits seront immédiatement accessibles à votre intervenante pour encore plus d'efficacité et une meilleure organisation.
Si possible, regrouper les matériels et accessoires de travail, votre intervenante pourra retrouver :

- **1 Aspirateur** (si possible de moins de 80 décibels)
- **1 Tête de loup et/ou plumeaux sur manche télescopiques**
- **1 Marchepieds pour un usage parcimonieux**
- **1 ou 2 seaux avec le système d'essorage adapté et 1 balai de lavage des sols** (plusieurs têtes amovibles pour entretien)
- **1 balai, 1 pelle, 1 balayette, 1balai brosse** (joints de bac de douche par ex.)

Si cela n'est pas possible de laisser les objets et produits dans chaque pièce d'eau, n'oubliez pas :

- **1 raclette de paroi de douche ou pour les carrelages**
- **Des éponges adaptées aux surfaces à nettoyer,**
- **Des chiffons (**simple, en microfibres, en coton non pelucheux pour séchage surfaces, etc...)
- **Éventuellement d'autres appareils** (ex : nettoyeur vapeur et/ou steamer, etc)

Pour le REPASSAGE : (Si c'est votre attente, mettez à disposition les éléments du repassage)

- **1 planche et 1 fer à repasser, 1 Centrale Vapeur et bouteille d'eau déminéralisée,**
- **Des cintres et des supports pour poser le linge, ou panières à linge, etc....**

DIVERS :

Pensez à mettre à disposition des sacs poubelles, y compris des petits adaptés à vos poubelles de salle de bains notamment. Vérifiez de ne pas mettre dans vos poubelles des produits toxiques ou dangereux.
Ne mettez jamais d'aiguilles, piqûres usagées ou médicaments dans vos poubelles.

Du BON SENS pour nous tous : (Pour rappel car c'est plus fréquent qu'on pourrait le croire)

MERCI DE PENSER A VOTRE INTERVENANTE QUAND VOUS PARTEZ EN CONGÉS (selon conditions générales, climatiques…)

Ainsi en pleine **PERIODE DE FORTE CHALEUR et CANICULE**, évitons de demander le nettoyage des vitres d'une véranda ou en façade ensoleillée par exemple … On pourra proposer un ventilateur mobile qu'elle pourra déplacer au fur et à mesure de son activité….
A l'inverse, en **PERIODE DE GRAND FROID**, on essayera également de penser à laisser le **CHAUFFAGE DANS LA MAISON** (maisons secondaires ou durant des congés par exemple…) Et si absence longue, n'oubliez pas de **COMMUNIQUEZ LES INFORMATIONS POUR REMETTRE EN FONCTIONNEMENT LES COMPTEURS DE CHAUFFAGE, D'ELECTRICITÉ ET CELUI DE L'ARRIVÉE D'EAU** …
(ça sert aussi pour les cas de fuites d'eau ou annonce d'orages, etc… par exemple…)

Merci de votre vigilance (pour elle et aussi pour vous même...)

POUR NOUS TOUS :

« BIEN SOUVENT, NOS HABITATIONS RECELENT DE NOMBREUX « PIEGES » POUR NOTRE SECURITE A TOUS »
« MALHEUREUSEMENT, ON DENOMBRE ENCORE CHAQUE ANNEES DE TROP FREQUENTS ACCIDENTS DOMESTIQUES AVEC DES IMPACTS GRAVES SUR LES ENFANTS, SUR NOUS ET MEME SUR NOS ANIMAUX DOMESTIQUES »

L'ENVIRONNEMENT EST PARFOIS PLUS « HOSTILE » QU'IL NE VEUT BIEN LE FAIRE SAVOIR...

Voici donc – et juste pour informations – différents éléments et conseils qui pourront, peut-être, vous permettre de mettre en évidence certains risques que l'on peut tous retrouver éventuellement chez soi. Ils peuvent être anticipés et peuvent même quelque fois être totalement annulés...

En effet, beaucoup de chutes sont souvent causées par un comportement ou un environnement non ou mal adapté Ainsi, pour prévenir les accidents, il convient avant tout de repérer et d'évaluer les risques afin d'adapter son environnement.

Une chute peut entraîner une longue période de convalescence. Elle peut aussi être suivie de complications, avoir un impact psychologique et peut entraîner une perte d'autonomie.

Il vaut donc mieux prévenir les chutes : Parmi les facteurs de risques, on note principalement **les escaliers**, mais aussi un **mauvais éclairage** (souvent trop faible), **des sols glissants**, **les tapis** non-fixés, des marches trop hautes, les escaliers mal-adaptés ou encore **les fils électriques et autres objets au sol**.

Ainsi, il est vrai que **les carrelages de salles de bains ou les parquets cirés** peuvent représenter un danger et un **éclairage insuffisant** est également souvent responsable de trop nombreux accidents.

Il est important d'**adapter le domicile** pour prendre en compte ces éléments si facilement rectifiables qui sont néanmoins toujours responsables de trop nombreux accidents et chutes chaque année.

Bien sûr que les chutes ne sont pas toujours liées à l'environnement…

Parfois, c'est l'état de santé de la personne qui peut être à l'origine de celles-ci....

Ainsi, une **baisse de la vue**, une diminution du champ visuel, **perte des réflexes et de l'équilibre**, **temps de réaction plus long**, **déficit de mobilité, diminution de la force musculaire**, **difficultés de sommeil et somnolence**, **usage de médicaments et pathologies diverses** sont autant de raisons qui augmentent les **risques de chuter**.

Il existe aussi de nombreux cas de chutes liées à nos différents modes de vies et attitudes du quotidien : Certaines attitudes quotidiennes favorisent les **risques de chutes** : **chaussures inadaptées**, **transport de charges trop lourdes**, **oubli de lunettes, manque de vigilance et de concentration**, **précipitation dans la réalisation de certains actes courants, consommation d'alcool ou de médicaments**...

BREF … Nous sommes tous potentiellement concernés par une éventuelle chute !!!

Pour se prémunir des risques, il faut avant tout sécuriser et aménager son domicile

- **Dégager les lieux de passage** et **éliminer les obstacles** : petits meubles, tapis, fils électriques, plantes vertes, jouets des animaux domestiques...
- Ne rien poser sur les escaliers.
- Poser un revêtement de sol **antidérapant** et des seuils de porte plats.
- **Fixer les tapis** avec de l'adhésif. Enlever des tapis inutiles ...
- Essuyer immédiatement tout liquide renversé pour éviter de glisser.
- Allumer une pièce avant d'y entrer.
- Installer des **interrupteurs phosphorescents** ou veilleuses.
- Ajouter un tapis antidérapant dans la baignoire, la douche.
- Fixer une barre de soutien pour la baignoire ou la douche, une autre près des toilettes.
- Apposer une bande de couleur sur le rebord de chaque marche d'escalier pour mieux les voir.
- Veiller à **l'accessibilité** des interrupteurs, fenêtres, rangements, etc.
- Placer les objets lourds en bas des rangements.
- La **téléassistance** et l'usage d'une téléalarme peut permettre de réagir rapidement en cas de chute, mais offre également une réassurance importante pour les personnes âgées.
- Pour **renforcer son équilibre**, il est conseillé de pratiquer une activité physique adaptée, régulière.
- **Des éclairages adaptés dans les endroits où la lumière naturelle n'arrive pas ou peu**
- **Des systèmes anti-dérapants dans vos escaliers**

Actuellement, nos salariées effectuent un repérage des risques éventuels au sein de chaque domicile où elles interviennent.

Ce Livret d'informations génériques est consultable par tous.

Un point plus individuel avec chacun d'entre vous sera prochainement organisé pour échanger sur les différentes situations à revoir éventuellement.

QUALIT'HOME Services

9 Rue du 11 Novembre – 16730 FLEAC

0970707572 – 0633643400

qualithome.services@orange.fr

Entreprise Individuelle – Siret 508 154 101 00028

MERCI DE VOTRE INTERET et de VOTRE LECTURE
Ces informations n'ont pas de caractère obligatoire pour vous mais
LES REGLEMENTATIONS LE SONT POUR NOUS …